

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juin à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de PINCONNET Didier, LEGRAND Aurélie et RENIER Simon. Mme CARPENTIER-HENRY Sabrina a été nommée secrétaire de séance.

### **I/ Elections législatives**

Le planning des permanences est élaboré pour l'organisation du prochain scrutin. Monsieur le Maire procède également à un rappel de la procédure de tenue du bureau de vote.

### **II/ dossier Action d'éducation à l'environnement : demande de subvention**

Le Maire expose au Conseil le dossier comprenant la protection des milieux humides, l'aménagement d'un chemin support de parcours de sensibilisation autour d'espèces et habitats de zones humides (ZNIEFF) et la réhabilitation de mares. Le montant total du projet avec maîtrise d'œuvre est de 86 650€ HT soit 103 980€ TTC. Le Conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide d'adopter le projet présenté et sollicite une subvention de l'Agence Eau Seine Normandie et de la CUGR au titre de la protection de la biodiversité et du patrimoine naturel. Le Conseil adopte la charte pour la « préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand REIMS » et autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

### **III/ Vign'Art :Acquisition de l'œuvre**

Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'acquérir l'œuvre exposée dans les bois de Rilly La Montagne au tarif de 4500€. Sur le rapport de l'autorité territoriale et après avoir délibéré le conseil Municipal décide (8 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions) d'acquérir l'œuvre exposée dans les bois de Rilly La Montagne au tarif de 4500€.

### **IV/Couverture du cours de tennis**

Le devis estimatif d'un montant HT de 311 750 € soit 374 100 euros TTC est accepté par les membres du Conseil. Les subventions demandées sont de 10% à la région, 15% au département ; 20% à l'Etat ; 13.75% au Grand Reims.

### **V/ Travaux divers**

Il est décidé de procéder à l'installation de ganivelles Place de la Gare.

### **VI/Questions diverses**

Une demande d'occupation de salle à l'Espace culturel a été déposée par la kinésithérapeute de la commune. Des précisions seront demandées et présentées lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 280 euros sera versée au club de tennis.

Un concert sera organisé le 30 juin 2024 après autorisation de la Paroisse.

Le président du club de foot a annoncé la dissolution de l'association.